

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
MARSON**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

30 mars 2015

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10

Votants : 10

N° 1253/2015

Objet :

Nouveau Tarif location
Salle des Fêtes Roger
ROBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 avril 2015

L'an deux mil quinze, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames Messieurs :

MENISSIER Martine., VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, PRIEUR Christelle, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et excusé : BALOURDET Patrice.

A été élue secrétaire : Mme MENISSIER Martine.

Pour ne pas pénaliser les personnes louant la salle des fêtes du vendredi soir 18h au dimanche soir 18h, Monsieur le Maire demande à ce qu'un tarif supplémentaire soit créé pour les locations du samedi matin 8h00 jusqu'au dimanche soir 18h00.

A l'unanimité Le Conseil Municipal

Décide

que le nouveau tarif est pour les habitants de Chepy de 275€ et de 550€ pour les personnes habitant l'extérieur. Ces tarifs rentrent en application dès la prise en compte des prochaines locations.

Ainsi les tarifs de locations s'appliquent comme suit :

- A) location de 9 H à 18 H
- B) location de 9 H au lendemain 12 H
- C) location du samedi 8H au dimanche 18H
- D) location du vendredi 18 H au dimanche 18 H
- E) location du vendredi 14 H au dimanche 18 H

Formules	Habitants de Chepy	Arrhes à verser	Habitants à l'extérieur	Arrhes à verser
A	130€	39€	260€	78€
B	262.50€	78.75€	525€	157.50€
C	275€	82.50€	550€	165€
D	290€	87€	580€	174€
E	315€	94.5€	630€	189€

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 28 avril 2015

Le Maire,

J. ROUSSINET

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 28 avril 2015 et de la publication faite, le 28 avril 2015.